PRADINAS

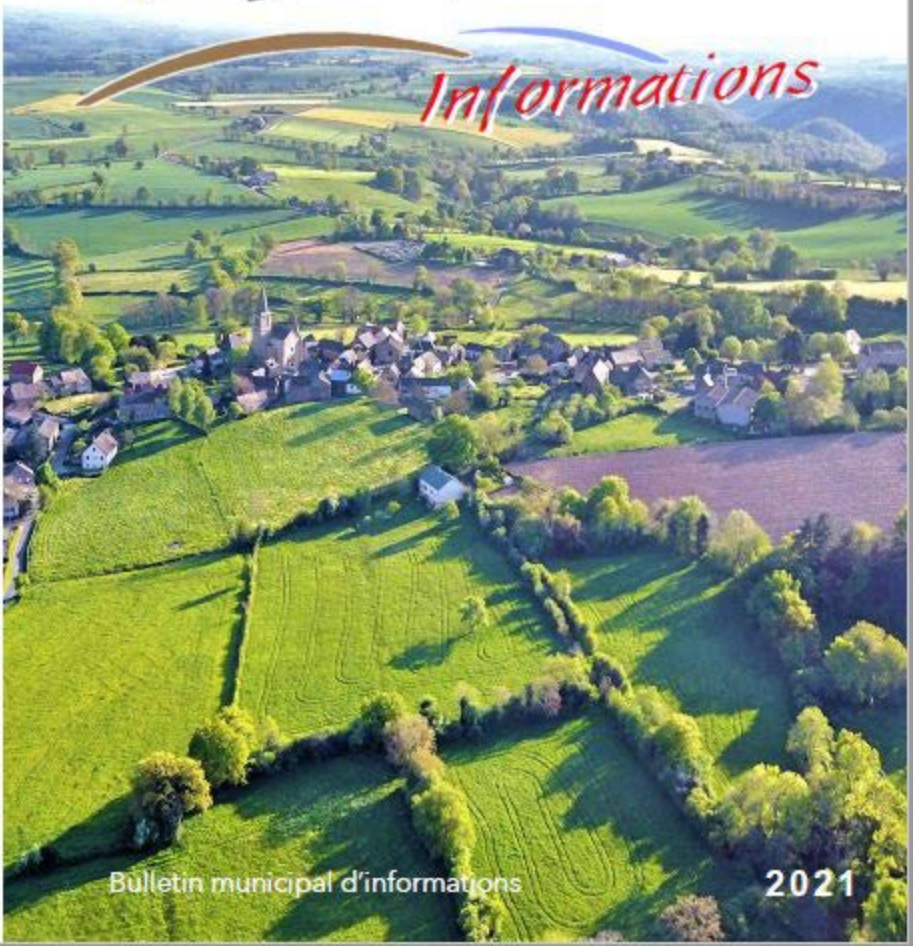

Informations

Bulletin municipal d'informations

2021

Sommaire

Le Mot du Maire p 2

Equipe municipale p 3

Les principales délibérations p 6

Remerciement p 10

Projet 2021 p 11

Les Associations

- Aventura Vallées p 12
- Les Aînés Ruraux p 13
- Association des Parents d'Elèves p 14
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers p 15
- Le Local p 16
- Comité des fêtes p 17
- Maison pour tous p 18
- Bibliothèque p 19

Informations municipales p 20

Le Mot du Maire

Depuis plusieurs mois maintenant, nous vivons une période inédite et difficile.

Le second confinement imposé par décret ministériel semble être le seul bouclier efficace contre le covid 19, mais il est aussi un grand défi pour chacun d'entre nous. La décision de confinement plus souple que la première, prise par l'état est, selon les spécialistes indispensable pour conserver un certain contrôle sur la pandémie.

Je n'oublie pas les nombreuses personnes qui sont touchées sur le plan professionnel par une situation économique très tendue pour leur emploi ou leur salaire.

Les collectivités, invitées par le gouvernement à maintenir leurs projets et leurs investissements, ont un rôle essentiel.

L'année 2021 verra la mise en place définitive de l'adressage qui permettra la localisation de toute personne et bâtiment de la commune. Cette adresse normée sera utile pour les services d'urgence (SDIS, …), l'acheminement des colis avec la généralisation de l'usage des GPS. Au cours de cette année, l'éclairage du terrain de pétanque sera revu ainsi que l'éclairage public du bourg avec une possible diminution de l'intensité lumineuse la nuit.

Notre commune fait partie de la communauté Pays Ségali communauté. Cette entité a vu l'élection de Mme Karine CLEMENT à sa présidence au mois de juillet 2020.

Cette année 2020 aura vu le report ou l'annulation des événements habituels portés par les associations. Il est difficile de se projeter plus loin, mais on garde espoir de retrouver en 2021, toutes les fêtes et réjouissances habituelles.

Le conseil municipal vous souhaite une bonne et heureuse année pour vous et vos proches. Que cette nouvelle année vous apporte à toutes et tous, joie, bonheur et santé

Le Maire

François VABRE

Equipe municipale

1er rang : François Vabre, maire
2ème rang : Virginie Cadillac, deuxième adjointe, Sébastien Cazals, 1er adjoint,
3ème rang : Géraldine Douay, Lucie Féral, José Maurel,
4ème rang : Michel Le Maguet, Anthony Marty, Emilie Sala
5ème rang : Jean-Michel Enjalbert, Angélique Mazars Authesserre

Composition des commissions communales :

Commission finances :	***Président*** **: François VABRE** Sébastien Cazals, Virginie Cadillac, Michel Le Maguet, Géraldine Douay
Commission Urbanisme-Bâtiments :	***Président*** **: François Vabre** Sébastien Cazals, José Maurel, Anthony Marty, Jean-Michel Enjalbert
SIEDA	Titulaire : Michel Le Maguet Suppléant : François Vabre
Commission voirie :	***Président*** **: Sébastien Cazals** José Maurel, Michel Le Maguet
➢ *Syndicat Liort Jaoul (eau) :*	Titulaire : Sébastien CAZALS Titulaire : Jean-Michel ENJALBERT Suppléant : Anthony Marty
Commission Associatif -Culture :	***Président*** **: Virginie Cadillac**

	Angélique Mazars Authesserre, Emilie Sala, Lucie Féral,
➢ *Syndicat Mixte Bassin Versant Viaur*	Anthony Marty Michel Le Maguet Jean- Michel Enjalbert
Commission Scolaire : ➢ *Conseil d'école* ➢ *Ramassage scolaire*	***Président*** **: Virginie Cadillac** Angélique Mazars Authesserre, François Vabre, Géraldine Douay
Défense	Titulaire : François Vabre
SMICA	Titulaire : Michel le Maguet
ADMR	Lucie Féral
Point Relais Emploi	Lucie Féral et Emilie Sala
Commission Randonnée OT	Michel Le Maguet (Randonnée) François Vabre (offices de Tourisme)
CNAS (Comité national d'action sociale)	Virginie Cadillac
Sécurité routière	Sébastien Cazals
Jeux Pays en ségali	Michel Le Maguet
Aveyron Ingenierie	Emilie SALA, Virginie Cadillac
Office de Tourisme	François Vabre

et intercommunales

<u>Président</u> : ***Karine Clément***	**<u>Membres du Bureau :</u>** - ***Les 23 maires et Patrick Frayssinhes***
Délégués communautaires :	<u>Titulaire</u> : François VABRE *Suppléant : Sébastien CAZALS*
1 – Collecte, traitement, déchets *Jacky Vialettes*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : José MAUREL, Anthony MARTY*
2 – Attractivité, communication, développement économique *Jacques Barbezange, Patrick Frayssinhes*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Virginie CADILLAC, Lucie FERAL*
3 - Finances *André AT, Patrick Alcouffe*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Sébastien CAZALS, Virginie CADILLAC*
4 – Enfance, petite enfance, jeunesse *Simon Worou*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Lucie FERAL, Emilie SALA*
5 – Voirie, mobilité *Nadine Vernhes*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Sébastien CAZALS, José MAUREL*
6 – Tourisme, loisirs, équipement sportif *André Bories*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Géraldine DOUAY, Angélique MAZARS AUTHESSERRE*
7 – Agriculture, développement durable *Jean-Marc Fabre, Bernard Calmels*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Anthony MARTY, Jean-Michel ENJALBERT*
8 - Assainissement *Jean-Pierre Mazars*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Michel LE MAGUET, Anthony MARTY*
9 – Affaires scolaires *Michel Artus*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Virginie CADILLAC, Angélique MAZARS AUTHESSERRE*
10 – Urbanisme, aménagement du territoire *Karine Clément*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Anthony MARTY, Sébastien CAZALS*
11 – Commissions sociales et culturelles *Michel Costes et Gabriel Espie*	<u>Maire</u> : François VABRE *Délégué : Emilie SALA, Géraldine DOUAY*

Principales délibérations

Séance du 25 mai 2020

♦ Objet de la délibération : **Election du maire**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11
À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mr Vabre François : 11 voix (onze)

Mr Vabre François, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

♦ Objet de la délibération : **Création des postes d'adjoints.**

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de 2 postes d'adjoints au maire.

♦ Objet de la délibération : **Élection des adjoints au maire**

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux
Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

● Election du premier adjoint
1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :
- Mr Cazals Sébastien : 11 voix (onze)

Mr Cazals Sébastien, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

● Election du deuxième adjoint
1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
A obtenu :
- Mme Cadillac Virginie 11 voix (onze)

Mme Cadillac Virginie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoint et a été immédiatement installée.

Séance du 27 juin 2020

♦ Objet de la délibération : **Taux des taxes locales**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de voter les taux des taxes pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux ci-après :

	Taux 2019	Taux voté 2020
Taxe d'habitation	7.30%	7.30%
Taxe foncière bâtie	11.20%	11.20%
Taxe foncière non bâtie	68.73%	68.37%

♦ Objet de la délibération : **Recrutement pour le gérant du restaurant communal**

Monsieur le Maire rappelle que, le bar restaurant, propriété de la commune, a été mis en liquidation judiciaire et donc fermé. Le conseil municipal décide de recruter un nouveau gérant pour une ouverture courant 2020.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la candidature retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de recruter Mr et Mme Ronald Anthonius GEUL sous les conditions suivantes :

- bail commercial de 9 ans,
- frais de bail pris en charge par moitié,
- loyer mensuel de 700€ pour l'ensemble du bâtiment, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers,
- dépôt d'une caution de garantie de 1500€,
- mise à disposition de la licence 4 à titre gracieux, au profit du gérant, locataire de la commune de l'immeuble cadastré C562 appartenant à la Commune,

Le conseil municipal autorise Mr le Maire, ou en son absence le premier adjoint, à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce dossier.

Séance du 10 juillet 2020

♦ Objet de la délibération : **Création du SIVOS du Pays Ségali et approbation des statuts**

Monsieur le Maire rappelle la délibération de PAYS SEGALI COMMUNAUTE en date du 14 Novembre 2019 qui prévoit la restitution de la compétence scolaire à la Commune de PRADINAS au 1er Juillet 2020 par la réduction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Cette délibération communautaire est intervenue après de nombreux débats. Au final, il est apparu impossible de maintenir une situation de territorialisation de la compétence - certaines Communes refusant de transférer leurs écoles.

Les écoles gérées par la Communauté de Communes pouvaient être rendues à chaque Commune ou – c'est autorisé par la Loi – être reprises dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Il est apparu au collectif des Communes concernées, qu'il valait mieux créer un SIVOS, de façon à sauvegarder la dynamique intercommunale qui a été créée au fil des années.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire nommé « SIVOS du Pays Ségali » qui aura pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative selon les statuts annexés.

Entre le 1er Juillet 2020 et la création du SIVOS, la gestion des écoles, sur proposition de la Préfecture, sera assumée par un service commun.

Il sera constitué par les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombiès, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre-de-Rouergue.

Il s'agit aujourd'hui de délibérer pour approuver le projet des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire « SIVOS du Pays Ségali » et solliciter Madame le Préfet de l'Aveyron pour sa création au 1er Janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de PRADINAS, à l'unanimité :

- Approuve les statuts du « SIVOS du Pays Ségali » figurant en annexe jointe ;
- Approuve l'adhésion de la Commune au Syndicat à compter de sa création ;
- Demande à Madame le Préfet de l'Aveyron de bien vouloir décider de la création du « SIVOS du Pays Ségali » au 1er Janvier 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les présents statuts et l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Séance du 10 septembre 2020

♦ Objet de la délibération : **Approbation de l'opération de réfection de la voie communale n°4 et du plan de financement**

- Vu les dégâts causés sur la voie communale n°4 suites aux intempéries de fin mai 2020,
- Vu le projet porté par la communauté de Communes « Pays Ségali Communauté » pour les travaux de réfection,

Le maire demande au conseil municipal d'approuver :

- L'opération de réfection de la voie communale n°4,
- Le plan de financement suivant

DEPENSES		*RECETTES*	
Travaux	19 406.00	Conseil général	10 000.00
		DETR	5 821.80
		Autofinancement	3 584.20
Total	**19 406.00**	**Total**	**19 406.00**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve :

- L'opération de réfection de la voie communale n°4,
- Le plan de financement ci-dessus.

Le conseil prend note du calendrier prévisionnel :

- Début des travaux : octobre 2020
- Fin des travaux : début 2021

Remerciement

Dans le Pradinas info de juillet août, nous avons lancé un concours pour la réalisation d'un logo représentant la commune.
Après la réception des différents dossiers, nous avons sélectionné deux réalisations. Les deux candidats retenus ont travaillé ensemble pour élaborer le nouveau logo (ci-dessous) :

Nous tenons à remercier Manon Mazars et Grégory Mazars pour leur investissement dans la création de ce logo

Projet 2021

Adressage : dénomination et numérotation des voies communales

En 2020, la commune a décidé de mettre en place une démarche d'adressage sur son territoire, en premier pour faciliter la rapidité d'intervention des secours ou services d'urgence.

Nous espérons que le projet sera finalisé courant 2021.

Dans un premier temps, et vu le contexte de la crise sanitaire, nous proposons à la population de la commune de venir consulter les plans des voies communales dénommées, ainsi que les numéros des bâtis pendant le mois de février, à la mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat.

Dans un deuxième temps, et suite à la consultation, le conseil municipal finalisera le projet avec le SMICA ; s'en suivra une délibération du conseil municipal sur les noms de voies.

Dans la foulée, Monsieur le Maire prendra un arrêté de numérotation.

Enfin, chaque administré de la commune recevra un courrier ou certificat de numérotation indiquant sa nouvelle adresse.

Pour rappel, l'adressage n'est pas figé, il va continuer d'évoluer au fil du temps (nouveaux lotissements, nouvelles voies, etc.).

Eclairage public du bourg

La commune a pour projet de moderniser l'éclairage public du bourg. Cela consiste au remplacement des luminaires existants en led pour permettre une économie d'énergie et de consommation, avec une modulation d'intensité de 30% à 50% à horaires fixes.

Eclairage du terrain de pétanque

Suite à plusieurs demandes, la commune réfléchit sur l'éventuelle possibilité de rénover l'éclairage actuelle du terrain de pétanque. Les luminaires seraient remplacés par des luminaires led avec horaire prédéfini ainsi qu'une minuterie pour que le terrain soit accessible pendant les soirs d'été.

Voirie

La réfection de la route de la Planque est au programme (du village jusqu'à la RD 85)

Les Associations

● *Aventura Vallées*

Si l'année 2019 fut une réussite tant au niveau de nos activités que des nombreuses randonnées effectuées, il n'en est pas de même pour 2020 qui s'achève.

C'est un goût amer et une grande frustration que retiendra notre mémoire pour ces 12 mois écoulés. Même si le confinement a été plus facile à vivre dans nos campagnes, il n'en demeure pas moins que la privation de certaines de nos libertés et de nos activités a été ressentie douloureusement par nos adhérents. L'ambiance anxiogène, la pression médiatique, les analyses des différents et nombreux experts présents sur les plateaux de télé n'ont pas aidé le commun des mortels à affronter cette période. Certes, la pandémie est là, avec son lot d'angoisse, de souffrance, de morts et ces dégâts collatéraux, économiques et physiologiques. Nous luttons contre une épidémie qui n'est ni la première et qui ne sera pas la dernière, mais nous ne sommes pas en guerre. Les récits de ceux qui l'ont faite sont d'une autre dimension que je n'ose même pas aborder. Rien ne sera plus comme avant a dit notre Président. Alors maintenant, tournons-nous vers le monde de demain ou d'après. Sera-t-il là demain, après-demain ou après après demain ? Faisons-en sorte que celui-ci se concrétise. Au regard de ce contexte atypique, bien sûr nos activités ont été perturbées ou annulées.

En janvier et février, nous avons ré ouvert le chemin reliant Les Crozes à Fabrègues en plusieurs demi-journées. Au cours de cet été, c'est la création d'aménagements sur les rives du Liort qui nous a occupé. Entre la recherche du matériel et la réalisation des ouvrages c'est là encore du temps passé ensemble et tout ceci dans une ambiance fort sympathique

Nos randonnées bimensuelles ont été interrompues en mars et avril et depuis début octobre. Quant à notre sortie annuelle du mois de juin sur 3 jours face aux incertitudes qui pesaient, nous l'avons reportée à l'an prochain.

Heureusement en août, nous avons fait une escapade dans les Pyrénées. Ce n'est pas moins de 1300 mètres de dénivelé autour du Vénasque qu'ont dû subir les mollets des participants. Coté festivité à part, une éclaircie en juillet autour d'une grillade, rien de ce qui était prévu n'a pu se dérouler.et que dire de notre traditionnelle animation du mois d'octobre. Nous étions fin prêts, mais raison oblige, c'est contre mauvaise fortune bon cœur et la mort dans l'âme que cette journée a été annulée.

Pour ce qui est à venir, là aussi, les doutes planent. Notre Assemblée Générale n'ayant pas pu se tenir, il est difficile aujourd'hui de faire des projets. Les idées sont là, faut-il encore pouvoir en débattre. Pour ce faire nous réfléchissons à trouver une solution afin de valider le programme de 2021.

Soyez certains qu'AVENTURA VALLEES sera présent pour l'année à venir avec des randos, des rencontres et des moments de convivialité. Nous allons tout faire pour.

Nous espérons que cette nouvelle année soit celle du retour à une situation normale. Gardons espoir.

Vous aimez la nature, la campagne et les paysages divers, n'hésitez pas, venez nous voir ou contactez-nous.

P / AVENTURA VALLEES

Jean-Marie CAYSSIALS

● *Générations Mouvement Aînés Ruraux Pradinas – Tayrac « Lous Oûsselous »*

2020 ; triste année pour tout le monde, y compris notre association qui a été mise en sommeil par ce maudit virus.

C comme **C**onvivialité mise en berne

O comme **O**rganisation d'évènements au repos

V comme **V**ie associative et sociale triste

I comme **I**nterruption de toute activité

D comme **D**épit de ne pouvoir rien faire

En 2020, », les activités ont étés restreintes pour le club « Lous Oûsselous . Nous sommes passés juste pour notre sortie Estofinade suivie de la visite du musée de la photo de Mr Jean-Marie Périé à Villeneuve. En effet nous étions confinés le mardi suivant.

Jusqu'à la date fatidique, la gymnastique et autres activités avaient repris. Puis, calme plat, repos forcé.

Au mois d'août nous avons maintenu la fête du club mais uniquement la messe suivie du verre de l'amitié.

Nous avons également participé au snack de la pétanque.

En septembre, en respectant les distanciations, le masque, le gel, nous avons repris la gym sous la direction de Marc, notre professeur de gym et encore arrêt. Désolation.

Que dire de plus sinon que nous espérons tous redémarrer nos activités en 2021 dans la sécurité sanitaire.

A bientôt et prenez soin de vous.

Le bureau

● *L'Association des Parents d'Elèves*

Chaque année, l'Association de Parents d'Elèves des communes de Pradinas et Tayrac organise différentes manifestations afin de pouvoir financer les projets pédagogiques proposés par les enseignantes de l'école. Cette année, beaucoup de ces manifestations n'ont pas pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire mais les parents ont réussi à se mobiliser pour essayer de palier à cette situation.

Pour l'année 2019-2020, voici les actions qui ont été réalisées :

- Une vente de chocolat durant les vacances de la Toussaint.
- Le traditionnel quine du mois de décembre.

Pour l'année 2020–2021 :

- Une vente de chocolats durant les vacances Toussaint.
- Une vente de gâteaux, organisée grâce au soutien du Local.
- Une vente de cartes de vœux, organisée par les enseignantes.

Pour les mois à venir, d'autres évènements seront sûrement organisés mais dépendront de l'évolution de la crise sanitaire.

L'APE s'est également engagée avec les enseignantes de l'école à mener un projet de jardin pour la commune. Toute personne intéressée pour partager ses idées ou pour venir aider les enfants et les personnes impliquées dans ce projet seront les bienvenues. N'hésitez pas à nous contacter pour avoir des informations !

Vous pouvez nous joindre au 0624963774

Nous tenons à remercier tous les parents pour leur investissement ainsi que tous les habitants de la commune qui participent à nos différents projets. Nous adressons enfin un remerciement particulier au Local pour son aide.

Meilleurs vœux à tous pour 2021 !!!!

Le bureau de l'APE.

● *Amicale des sapeurs-pompiers*

Les sapeurs-pompiers de Pradinas vous remercient pour votre accueil lors de la tournée des calendriers malgré la situation sanitaire. Cette journée nous permet de mieux connaître les habitants et les habitations du secteurs notamment vers Sauveterre-de-Rouergue où notre secteur s'est agrandi, il y a maintenant 4 ans.

Le bureau :

La composition du bureau de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Pradinas a changé au cours de l'année 2020.

En effet, TRANIER Clément succède à RIVIERE Dylan en tant que président de l'amicale. POUX Simon donne sa place à MARTY Paolo à la trésorerie et TEULIERES Vincent assure la fonction de secrétaire.

La Sainte-Barbe n'aura pas lieu cette année à cause de la situation sanitaire. Elle n'a pas été la seule manifestation annulée pour cette année 2021. En effet, la 4ème édition du traditionnel déjeuner tripoux/tête de veaux est compromise.

Cette année, les rendez-vous sportifs ont été annulés tel que la fameuse course du Viaduc de Millau et ainsi que la plupart des cross et des trails ;

Le Centre de secours :

Cette année 2020 est a la baisse par rapport à 2019 puisqu'en 2019 nous avions effectué 79 interventions contre 59.

MARTY Paolo et TEULIERES Vincent ont effectué la formation de chef d'équipe (CAPORAL). De plus, BEAUGRAND Timothée et ENJALBERT Valentin ont fini leur formation initiale ainsi que RIVIERE Gilles est maintenant chef d'agrès Feu de forêt et TRANIER Émilie et TRANIER Clément qui sont devenus équipiers Feu de Forêt.

L'ensemble des sapeurs-pompiers de Pradinas
vous souhaite une très bonne année 2021

● *Le Local*

Il y a bientôt un an, une idée est née lors d'une discussion de deux amis autour d'un verre (comme quoi ça peut aider !)

Créer un endroit où les habitants de notre magnifique village et les alentours puissent venir acheter uniquement des produits locaux avec deux règles d'or :

- Ne pas sacrifier la marge de nos producteurs
- Que les produits ne soient pas hors de prix

A partir de là, le projet fut lancer et l'appel à la générosité aussi, afin de pouvoir avoir les fonds nécessaires à la réalisation du projet.

Depuis, Le Local est représenté par 5 bénévoles (car oui nous sommes des bénévoles) : Lucie FERAL, Wendy BOSC, Marie CASSABOIS, Simon POUX et Ludovic SALA.
Le Local c'est aussi plus de 250 références produits, 39 producteurs et une permanence de 4h assurée tous les samedis matin de 08H30 à 12H30.
C'est un lieu convivial où l'on peut venir sans crainte juste se renseigner, goûter les produits s'il le faut, parler, échanger.... Un lieu de vie quoi !

Nous continuons de faire vivre cet endroit, de le dynamiser, de travailler en étroite collaboration avec le restaurateur Ronald GEUL « Le Bourg », d'aider les personnes à commander, de proposer des produits utiles, parfois insolites...

De plus en plus de producteurs Made in Pradinas ont rejoints Le Local : La Ferme de La Franquéze Elodie GOMBERT (Colis de VEAU), Léa PROMEYRAT (Œufs et fromage de chèvre), Julien CADILLAC (Miel), Le Potager des Saveurs Grégory MAZARS (Fruits et Légumes bio), Angélique DEFFOLIN (Les pierres D'Angie, bijoux), Céline AIGNAN BERNARD (Attrape rêve bijou) ....

Nous sommes fiers d'avoir créé cette association et nous sommes surtout très reconnaissants de votre aide financière ou autre, de votre implication et votre fidélité : Un énorme MERCI !

Vous pouvez commander en ligne sur le site : www.lelocalPradinas.fr
Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 06 86 18 97 69 ou par messenger en vous abonnant (gratuitement) à la page Facebook Le Local.

Il y a encore plein de choses à faire, beaucoup de choses à vous apporter et on vous rassure, on a encore pas mal de projets de nouveaux produits qui vont arriver ☺

On est situé en plein cœur du village face à l'église à l'angle de la rue des artisans et vous aurez toujours droit à notre plus beau sourire 😊

Localement

Le Local

● *Comité des Fêtes*

On pourrait vous faire la complainte, maintenant devenue malheureusement traditionnelle de cette période plus que difficile et notamment pour les associations...

Mais non !

On va plutôt se projeter et vous dire que nous sommes plus qu'heureux que cette année 2020 soit terminée car 2021 s'annonce plus que jamais festive🍾.
Comme chaque année, tous les membres bénévoles du Comité des Fêtes de Pradinas vont tout faire pour que les manifestations :

- La Saint Jean
- La Fête

Soient un réel succès populaire et surtout accessible.
La Saint Jean (courant juin) permet à tous les habitants de Pradinas de venir partager un repas sous forme d'auberge espagnole mais aussi de profiter de notre générosité autour d'un ou plusieurs verres offerts et d'un morceau de fouace 😋.
C'est aussi un moment important pour les nouveaux arrivants qui peuvent en une soirée faire connaissance avec leurs homologues.

C'est aussi l'occasion d'admirer le feu de la Saint Jean autour duquel les enfants aiment à défiler avec leur lampion. Il est maintenant de coutume que les plus courageux ou les plus assoiffés (après avoir fini la TERRIBLE marquisette du Comité !) se retrouvent à griller quelques victuailles sur les braises encore brûlantes... Les choses simples de la vie sont bien souvent les meilleures 😌.

La fête de Pradinas (dernier week-end d'Aout), non pardon on la refait .... LA FABULEUSE FÊTE DE PRADINAS !!!
C'est le moment que l'on attend toutes et tous □.
C'est 3 jours de fiesta dont le vendredi soir au Restaurant ou l'endroit convivial et pittoresque de la Tourelle prend tout son sens.
C'est un samedi ou pétanque et bal s'entremêlent pour donner des souvenirs extraordinaires et ou les rires se font entendre à l'autre bout du village.
C'est un dimanche plein d'émotions qui commence par un déjeuner, se poursuit par un « Petit Péritif » façon blind test, continue dans des animations devenues cultes et se termine par le célèbre repas et bal musette...

On a toutes et tous hâte d'y être de nouveau et on vous annonce que cette année il y aura de la nouveauté, il y a aura des rires (peut être aussi des larmes... de joie !), il y aura à manger et à boire (ça c'est sur...), il y aura de l'implication.... Il y aura quoi qu'il arrive une fête 🎉.

La vie est un cadeau et on a décidé de le déballer chaque année et de profiter de son contenant : La Joie 😊

Pour se faire, nous avons tout le temps besoin de mains, même quelques heures.
Nous avons aussi besoin, et nous ne le cachons pas, de vos dons. C'est d'ailleurs pour cela que vous retrouverez nos classards dès les vacances de Pâques 👏.

Nous acceptons tout le monde lors de nos réunions et nous écoutons tout le monde.

A bientôt les amis...

Le Comité de votre Fête 😉

● *Maison pour Tous*

Bonjour à tous,

Nous sommes heureux de vous annoncer que la salle des jeunes de Pradinas fait maintenant partie du comité des fêtes. L'accès à la salle sera donc ouvert à tous les jeunes qui auront fait les aubades et qui feront partie du comité.

De plus, des travaux ont été lancés par la mairie et sont en cours pour nous permettre de nous retrouver dans de bonnes conditions.

Nous sommes ravis de pouvoir continuer à nous retrouver dans cette salle, qui permet aux jeunes du village de rester en contact et de former un groupe uni.

Les jeunes de Pradinas vous souhaitent à tous une très belle année 2021, au plaisir de se retrouver bientôt dans de meilleures conditions sanitaires.

● *Bibliothèque*

Amis lecteurs,

Meilleurs vœux pour cette année 2021. Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte aux heures d'ouverture au public du secrétariat de mairie. La secrétaire ouvre la bibliothèque à la demande et note les emprunts de livres qui sont renouvelés deux fois par an par la médiathèque départementale. Nous sommes également abonnés au « grand livre du mois » ; le club de l'actualité littéraire pour s'enrichir de nouveaux livres.

Vous pouvez emprunter jusqu'à trois livres, en respectant un délai de retour raisonnable. C'est entièrement gratuit, n'hésitez pas à vous y rendre. Vous y trouverez des romans, policiers documentaires, biographies, CD…

Nous faisons à appel à toutes personnes qui souhaiteraient rejoindre l'association pour apporter de nouvelles idées.

Un rafraîchissement de la salle est prévu pour 2021.

En 2020, nous avions prévu une animation de lecture de contes pour les bébés. Malheureusement nous avons dû l'annuler à cause de la crise sanitaire. Nous espérons pouvoir reprogrammer cette animation en 2021.

Bonne lecture !!

Informations Municipales

Secrétariat de Mairie

Depuis le 1er septembre 2020, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie ont changé. Désormais les permanences sont les suivantes :

- Lundi : de 14h00 à 17h00
- Mardi : de 9h00 à 12h00
- Jeudi : de 9h00 à 12h00
- Samedi : de 9h00 à 12h00

Vous pouvez aussi nous contacter par téléphone au 05-65-69-92-84 ou bien par courriel : mairie-pradinas@wanadoo.fr

---

Restaurant le bourg à Pradinas

une cuisine à base d'ingrédients locaux ...

Avec ma femme Jasmine nous nous sommes installés dans le charmant village de Pradinas depuis septembre. Nous sommes ravis d'avoir trouvé un endroit aussi agréable pour travailler, vivre et de se sentir si bien accueillis par les pradinassois.

Pour notre cuisine, nous n'utilisons que des ingrédients de haute qualité. Tout est préparé avec amour et soin selon des préparations traditionnelles ou modernes qui respectent la qualité des produits. Une pincée de créativité ... c'est tout"

"Tous nos plats sont faits maison, nous n'utilisons que des ingrédients locaux, il y a une abondance de produits de très bonne qualité autour de nous, c'est un plaisir et un honneur pour un chef de travailler dans l'Aveyron..."

Pour la saison prochaine 2021, nous avons l'intention de mettre en place un potager avec des légumes anciens, des herbes, etc. Ces légumes seront préparés et servis au restaurant.

Nous prévoyons une nouvelle formule midi en semaine à 12,50€. Le soir nous vous proposons un menu à la carte qui donnera à chacun la possibilité de composer un menu 3 plats à un prix fixe.

Les vendredis et samedis de 16h00 à 19h00 pendant l'apéro divers petits snacks sont offerts avec vos boissons.

Enfin, en week-end, nous vous proposons un menu dégustation de 4,5 ou 6 plats, y compris les vins.

Les dimanches seront réservés pour une formule classique de déjeuner en famille.

Le café du bourg vous propose aussi diverses petites spécialités et collations.

Nous pouvons aussi vous recevoir sur place pour des réceptions privées, des fêtes et des mariages.

"Encore une fois un grand merci à tous les habitants de Pradinas de nous accueillir parmi vous. Nous espérons vous recevoir au plus tôt afin de partager, un moment convivial…" informations, réservations et renseignements au 06.11.55.29.22

La Clairette Cendrée

Au Mas à Pradinas, en 2016, j'ai installé mon atelier de Poterie "Clairette Cendrée".
J'y réalise de la céramique utilitaire telle que des services d'assiettes, bols à thé ou tasses à café, ainsi que des théières, pichets, huiliers, salières et entonnoirs à confiture.

Les pièces sont réalisées au tour, en grès blanc émaillé, et cuites au gaz à 1280°C.
Vous pouvez me passer commande pour des cadeaux d'anniversaire, différentes fêtes ou événements.
Il est aussi possible de passer à l'atelier le lundi ou le jeudi pour voir les pièces disponibles, en appelant au préalable: 06 12 29 56 11

klarammell@gmail.com
Facebook: Clairette Cendrée

Bonne Année 2021!

SARL BRICABROC

Lieu dit : Fonsalade
12240 Pradinas
sarlbricabroc@aol.com
tel: 06-15-35-14-83

Notre petite société existant depuis 25 ans dont 15 ans en Aveyron offre 2 prestations distinctes et complémentaires.
Nous réalisons du débarras complet de maison usine grenier cave, nous trions, recyclons et vendons à Fonsalade les objets récupérables, les encombrants serons triés par nos soins dans les différentes bennes prévues à cet effet à la déchetterie de Rieupeyroux.

Cette prestation peut être payante, gratuite et dans 60% de nos débarras nous rémunérons.

Le devis est clair et défini selon la valeur des objets récupérés tout en optimisant au maximum la valeur de vos biens.
Nous sommes également acheteurs de toute marchandise allant du pratique à l'antique !
Nous expertisons également à titre gracieux, avec de nombreuses spécialités :la numismatique (monnaies anciennes) tableaux objets d'art.
Nous sommes avant tout une entreprise de proximité ! à l'écoute de ce que vous souhaitez.
Notre seconde prestation consiste tout simplement à vendre directement dans notre immense dépôt de Fonsalade/Pradinas les marchandises que nous avons achetées, vous trouverez une très grande quantité d'objets divers et variés à prix très raisonnables : il y a des arrivages chaque semaine !
Notre dépôt est ouvert aux particuliers les dimanches et lundis de 10h30 à 18h sans coupure et les mercredis de 14h à 19h
Venez nous rendre visite, vous ne serez pas déçus

---

fx pieces auto

achat vente pièces auto toute marque
achat vente de véhicules
ferrailleur et récupérateur d'épaves
fxpiecesauto12@gmail.com
tel: 06 45 25 64 97 tel fixe: 09 63 57 12 88
12240 pradinas

Qu'est-ce que le TAD ?

Pour mieux répondre à vos besoins de transport en commun, la Région, créé un nouveau service de transport à la demande en partenariat avec votre Communauté de communes

Ce service est réalisé sous la responsabilité de :

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Pays Ségali COMMUNAUTÉ

WWW.PAYSSEGALI.FR

en partenariat avec
la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

SERVICE PUBLIC OCCITANIE TRANSPORTS liO

www.lio.laregion.fr

Qui peut utiliser le service de TAD ?

Le service "TAD" est accessible à tous
(est exclu le transport sanitaire).

Un siège adapté aux enfants en bas âge est obligatoire et fourni par l'accompagnant.

Comment fonctionne le TAD ?

Utilisation du service

Réservation la veille du déplacement auprès de
RUBAN BLEU AUTOCARS
68 AVENUE DE TOULOUSE
12000 RODEZ
Tél : 05.65.73.40.49

Tarifs

Tous les trajets (aller simple) sont au tarif de 2€

Ne pas jeter sur la voie publique

TAD
Transport A la Demande

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Le transport à la demande liO, une solution de mobilité pour tous les habitants de l'Occitanie

SERVICE PUBLIC OCCITANIE TRANSPORTS liO

TRANSPORT A LA DEMANDE - PAYS SEGALI

Reservation la veille du déplacement au : 05 65 73 40 49

A compter de 2020 TOUS LES TRAJETS (aller simple) sont au tarif de 2 euros

COMMUNES DE DEPART	DESTINATION	JOUR DE FONCTIONNEMENT	HORAIRES	
			Aller	Retour
CABANES - CAMJAC - CASTELMARY - CENTRES - CRESPIN - MELJAC - NAUCELLE - QUINS - ST JUST/V - TAURIAC DE N	NAUCELLE	MERCREDI - SAMEDI	09H00	11H30
	NAUCELLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	NAUCELLE - Desserte lignes régulières bus	du LUNDI au VENDREDI	Desserte des bus	
CAMJAC - NAUCELLE - QUINS - TAURIAC DE N	NAUCELLE	MARDI - JEUDI	14H00	16H00
CENTRES - MELJAC	CASSAGNES B	VENDREDI	09H00	12H00
BARAQUEVILLE - BOUSSAC - CAMBOULAZET - CASTANET - COLOMBIES - GRAMOND - MOYRAZES - SAUVETERRE DE ROUERGUE	BARAQUEVILLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
	BARAQUEVILLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	BARAQUEVILLE - Desserte ligne régulière bus	du LUNDI au VENDREDI	Desserte des bus	
CAMBOULAZET	NAUCELLE	MERCREDI - SAMEDI	09H00	11H30
COLOMBIES	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
GRAMOND	NAUCELLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
CASTANET	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
		1ER MERCREDI DU MOIS	14H00	17H00
PRADINAS	RIEUPEYROUX	MERCREDI de FOIRES	9H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
	BARAQUEVILLE - GARE - Desserte des trains	LUNDI - MERCREDI - VENDREDI - DIMANCHE	Desserte des trains	
	BARAQUEVILLE - Desserte ligne régulière bus	MARDI - JEUDI	Desserte des bus	
SAUVETERRE DE R	NAUCELLE	MERCREDI de FOIRES	09H30	12H00
		MERCREDI AUTRES	13H15	17H00
SAINTE JULIETTE SUR VIAUR	LA PRIMAUBE	DIMANCHE MATIN	09H00	12H00
	CASSAGNES BEGONHES	VENDREDI	09H00	12H00
	CASSAGNES BEGONHES	LUNDI de FOIRES	09H00	12H00

Natura 2000, qu'es aquo ?

Le bassin du Viaur compte 2 sites Natura 2000 ; le site « Vallée du Viaur » et « tourbière du Lévézou ». Leur désignation s'est faite sur des critères relatifs à l'intérêt écologique du territoire et à la rareté des espèces et des habitats naturels qu'ils abritent. L'intégration d'un site au réseau Natura 2000 signifie qu'il comporte des espèces, animales ou végétales, ainsi que des habitats dits « d'intérêt communautaire », c'est à dire que la conservation présente un enjeu à l'échelle de l'Union Européenne ! »

Le site Natura 2000 de la vallée du Viaur s'étend sur 34 communes et 3 départements (Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne). Il concerne le linéaire de la rivière Viaur depuis Pont de Salars jusqu'à Laguépie ainsi que certains affluents et les versants de la vallée qui abritent moules perlières, écrevisses à pattes blanches, plusieurs espèces de libellules, poissons et chauve-souris.

Rural concept, en tant que structure animatrice a réalisé une proposition de nouveau périmètre et rencontré les représentants de la commune de Pradinas.

En effet, la commune serait concernée par un ajout significatif d'une partie de son territoire dans ce périmètre Natura 2000. Cette surface serait de l'ordre de 540 ha en 2021 contre 73 ha jusqu'alors. Cette rencontre fut l'occasion de revenir sur les implications concrètes de Natura 2000 :

- Natura 2000 privilégie une approche de conciliation entre les enjeux environnementaux, sociaux et économiques, au moyen de la contractualisation **volontaire** pour les agriculteurs ou propriétaires (forestiers ou autres milieux non agricoles) ayant des parcelles éligibles dans le périmètre Natura 2000 de s'engager sur des pratiques favorables à la conservation de la biodiversité du site en contrepartie d'une rémunération, ce sont les contrats MAEC (engagement sur 5 ans) pour les agriculteurs ou la conservation d'îlots d'arbres sénescents pendant 30ans.
- Rural concept (structure animatrice) peut également intervenir auprès des associations, école de la commune du site, afin d'organiser gratuitement des évènements (sortie nature, animation, …). Ces animations ont pour but de sensibiliser le grand public sur le milieu et la biodiversité qui nous entourent.

Pour plus d'information sur ce sujet, la carte Natura 2000 pour Pradinas sera affichée et consultable à la mairie, ou bien vous pouvez contacter directement Rural Concept (structure animatrice) au 05/65/73/76/76 ou consulté le site Natura 2000 de la vallée du Viaur : http//5vallees.n2000.fr/

La destruction des nids de frelons asiatiques

L'Essentiel

Le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne. Au niveau national, l'article L.411-8 du code de l'environnement dispose que dès constat de la présence dans le milieu d'une espèce exotique envahissante, l'autorité administrative (le préfet de département, désigné par le décret n° 2017-595 du 21 avril 2017) peut procéder ou faire procéder, à la destruction des frelons asiatiques.

A ce jour, il n'existe pas d'arrêté préfectoral de lutte contre le frelon asiatique en Aveyron et aucune destruction de nid de frelons n'est donc prise en charge par l'Etat.

Le maire étant responsable de la sécurité dans sa commune, il se doit d'assurer la destruction des nids de frelons asiatiques au titre de ses pouvoirs de police dès lors qu'un danger existe.

La charge de la destruction des nids de frelons

Sur le domaine public

L'article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « *Le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, de la police municipale, de la police rurale et de l'exécution des actes de l'Etat qui y sont relatifs* ».

L'article L. 2212-2 du même code précise que : « *La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques*. »

Ainsi, lorsqu'un nid de frelon se trouve sur la voie publique ou à proximité d'un lieu ouvert au public, la responsabilité de la commune est susceptible d'être engagée en cas d'accident causé par ces insectes (CAA Nantes, 20 novembre 2003, Saluden, n° 02NT01492 : pour un décès dû à des piqûres de frelons sortis d'un nid se trouvant sur un chemin rural signalé comme chemin de grande randonnée). Dès lors, l'intervention du maire est indispensable pour faire cesser le danger.

Sur le domaine privé

Le maire n'est pas compétent pour agir sur le domaine privé. Il revient alors au propriétaire ou à l'occupant des lieux d'intervenir. De même, un maire ne peut pas obliger un propriétaire à faire détruire un nid.

Ce n'est qu'en cas de menace imminente pour la sécurité publique que la commune pourra demander au SDIS d'intervenir dans une propriété privée pour faire cesser ce trouble. Par exemple, lorsque des frelons issus d'un nid implanté chez un particulier dont l'habitation se trouvant à proximité d'une école s'intègrent dans la cour de cette dernière et que les enfants sont en récréation. Toutefois la responsabilité de la collectivité et du SDIS peut être engagée sur le fondement de la violation du domicile privé et d'éventuels dommages.

Cette intervention doit donc être exceptionnelle et justifiée par l'imminence d'un danger à la sécurité publique.

En cas de piqûres par ces insectes d'une personne sur un terrain appartenant à autrui, la responsabilité du propriétaire serait susceptible d'être engagée devant les juridictions civiles, sur la base des articles 1382 et suivants du code civil.

L'intervention exceptionnelle du SDIS

Les sociétés de désinsectisation sont compétentes pour détruire un nid de frelons. Ces entreprises doivent justifier d'un certificat biocide.

La destruction des nids ne fait normalement pas partie des missions confiées aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) telles qu'elles sont définies à l'article L 1424-2 du CGCT.

Toutefois, une réponse ministérielle donne des précisions sur les conditions d'intervention exceptionnelle du SDIS (JO AN, 14.02.2012, question n° 122979, p. 1397).

Les sapeurs-pompiers équipés et formés à ce type d'opérations n'interviennent que dans des situations présentant un danger immédiat :

- **sur la voie publique ou un lieu public d'accès libre**, dès lors qu'il y a une réelle urgence (la destruction d'un nid de frelons dans la cour d'une école un jour de classe par exemple, alors que cette même destruction ne présentera pas de caractère d'urgence pendant les congés scolaires) ;
- **sur le domaine privé**, en cas de carence avérée de professionnels privés dans un temps limité, cette dernière prestation étant alors facturée au demandeur.

En conséquence, le SDIS de l'Aveyron pourra demander le remboursement des prestations ne relevant pas de leurs missions en cas d'intervention.

La prévention par le piégeage

Il est recommandé de piéger les frelons (femelles fondatrices) préférentiellement entre le 15 février et le 31 mars à proximité des points d'eau et des ruchers (à moins de 200 m du nid de l'année précédente ou au niveau du rucher). Il est nécessaire d'arrêter le piégeage dès que d'autres insectes que le frelon sont attrapées dans le dispositif.

Pendant cette période, des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont cette partie sera placée à l'envers pour faire un entonnoir. Au fond de cette bouteille on disposera de préférence de la bière brune et un peu de sirop de cassis. Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,5 m ou 2 mètres.

Le syndicat de l'abeille de l'Aveyron est à votre écoute pour toute question : alainteissier@hotmail.fr

Jardin participatif de l'école

Ecole

Bar à la salle communale

Réfection du toit de l'eglise

Maison pour tous